

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX  
Troisième session  
Yokohama, 16-20 novembre 1987

Diffusion:  
RESTREINTE  
ITTC(III)/15  
Français  
Original: Anglais

DECISION 4 (III) DU CONSEIL

Document concernant l'évaluation et la sélection des projets

Le Conseil international des bois tropicaux,

Ayant pris acte du rapport du directeur exécutif et des rapports des Présidents des comités permanents, et

Ayant examiné le document ITTC(III)/5,

Prie le secrétariat de l'OIBT de préparer pour examen à sa quatrième session un document tirant parti des travaux d'évaluation et de sélection de projets effectués à sa troisième session. Ce document devra faire l'ébauche des futurs domaines d'activité prioritaires et des critères de travail s'inscrivant dans le cadre de l'Accord international sur les bois tropicaux, et il devra proposer ce que doit être le cycle d'exécution des projets, c'est-à-dire le rôle à jouer par l'OIBT du démarrage des activités préalables aux projets jusqu'à l'approbation, au suivi et à l'évaluation de ces projets, et à la diffusion de l'information.

Ce document devra être distribué aux membres du Conseil huit semaines avant la quatrième session du Conseil de telle sorte que les Gouvernements intéressés puissent disposer du temps suffisant pour l'étudier avant cette session.